

Programme de surveillance des Maladies à Caractère Professionnel (MCP)

Virginie Gigonzac, épidémiologiste à l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA)

Lisa Fressard, Statisticienne à l'ORS PACA

Dr Irène Sari-Minodier, Médecin inspecteur du travail, DREETS PACA

24 mars 2026

Plan

1. Contexte
2. Méthode
3. Résultats de la Quinzaine 2024
4. Discussion & perspectives

Contexte

Le programme de surveillance des Maladies à caractère professionnel (MCP) : c'est quoi ?

- Piloté par Santé publique France au niveau national et confié en région à la DREETS et l'ORS PACA
- Réseau d'équipes de santé au travail volontaires
- Enquête pendant 2 semaines consécutives (« Quinzaine MCP ») 2 fois par an : signalements des MCP

MALADIES PROFESSIONNELLES

Conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle

MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES (MPI)

- Tableaux de MPI
- Système complémentaire de reconnaissance (CRRMP, conseils médicaux)

MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL (MCP)

Toutes maladies (ou symptômes) en lien avec le travail mais non reconnues en MPI au moment de la visite:

- Ne répondant pas aux critères des tableaux de MPI
- Répondant aux critères des tableaux de MPI MAIS
 - absence de procédure de reconnaissance
 - procédure en cours
 - refus de reconnaissance

Données de réparation des régimes de Sécurité sociale publiées régulièrement

Absence de données

Mise en place du programme de surveillance des MCP



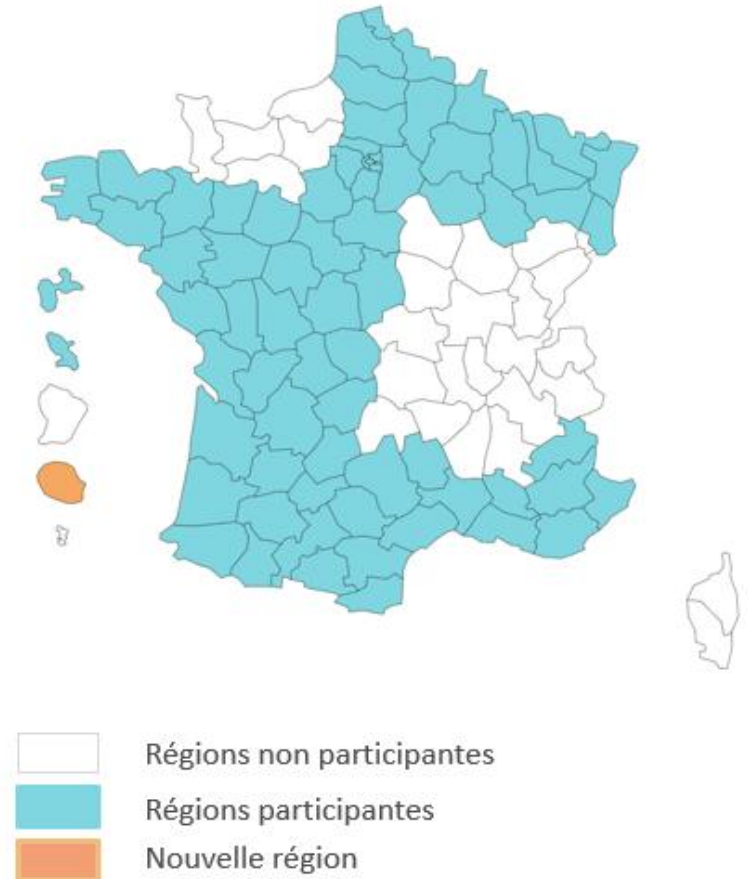
Pourquoi cela a-t-il été mis en place ?

- Notion de MCP définie par le législateur dès 1919
- **ART. L 461-6 code SS** : « est obligatoire, pour tout docteur en médecine qui peut en connaître l'existence, notamment les médecins du travail, la déclaration de tout symptôme et toute maladie qui présentent, « à son avis », un caractère professionnel »
- **Loi relative à la politique de Santé publique du 9 août 2004** : L'InVS* (...) met en œuvre (...) un outil permettant la centralisation et l'analyse des statistiques sur les accidents du travail, les maladies présumées d'origine professionnelle (...) »
- Dispositif de surveillance piloté par Santé publique France en partenariat avec l'Inspection médicale du travail et les Observatoires régionaux de santé des régions participantes

* L'institut de veille sanitaire désormais Santé publique France

Couverture territoriale du dispositif : 11 régions incluses en 2026

- **Protocole harmonisé dans toutes les régions**
- **Réseau d'équipes de santé au travail volontaires** (350 à 800 selon les années)
- Phase pilote en Pays de la Loire en 2003 puis extension progressive
- 2012 : Dernière participation de la région PACA aux quinzaines MCP
- 2024 – Redéploiement du programme MCP en PACA
- 2026 : dispositif déployé dans 8 régions métropolitaines (dont PACA) et 3 DROM



Le programme de surveillance des MCP : ses objectifs ?

Estimer la prévalence des MCP en PACA, notamment la souffrance psychique liée au travail

Décrire les agents d'exposition professionnelle associés aux MCP

Suivre l'évolution des données dans le temps

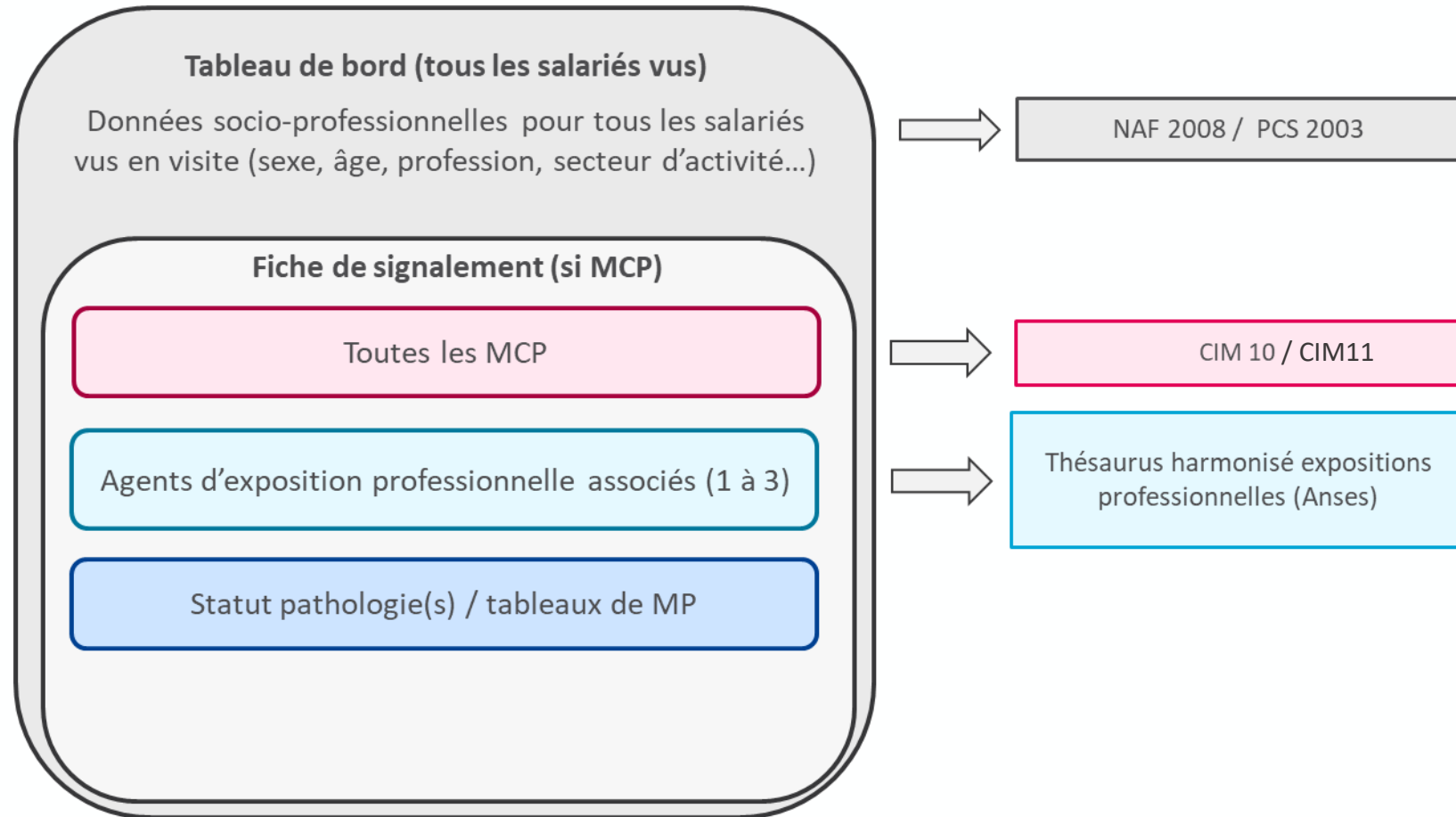
Contribuer à mesurer et comprendre la sous-déclaration des maladies professionnelles indemnisables



- Permettre une meilleure connaissance des risques professionnels
- Fournir des éléments pour la révision/extension des tableaux de MP
- Permettre d'orienter les politiques de prévention locales et nationales

**Les données à recueillir pendant les
quinzaines**

Données recueillies pendant la quinzaine par les équipes de santé au travail volontaires



- **Application informatique dédiée** : saisie directe ou import de fichiers (TB) > guide et tutos vidéo
- **Saisie directe dans les logiciels métiers** (Padoa®, Geps®, Medtra5®) ; en cours de développement sur certains logiciels

Analyses statistiques

- Un **redressement des données recueillies** a été réalisé sur le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe afin que la population des salariés vus pendant les Quinzaines MCP soit représentative de la population salariée de la région PACA :
 - Les taux présentés ont été calculés avec des données redressées
 - Les effectifs présentés sont les effectifs bruts
- **Taux de signalement MCP** : Nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours de la Quinzaine, rapporté au nombre total de salariés vus pendant la Quinzaine.
- **Prévalence d'une pathologie signalée en MCP** : Nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considéré rapporté au nombre total de salariés vus pendant les Quinzaines
- **Part de non-déclaration des MCP ou TMS** : Proportion de MCP ou TMS relevant d'un tableau de maladie professionnelle n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration

Résultats de la Quinzaine 2024 en PACA

Résultats de la Quinzaine 2024 en PACA

- **Le taux de participation des équipes en santé au travail**
- **Les caractéristiques de l'ensemble des salariés vus**
- **Le taux de signalement des MCP pendant cette quinzaine**
 - Focus sur la souffrance psychique liée au travail
 - Focus sur les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- **La part de non-déclaration des MCP/TMS en maladie professionnelle indemnisée**

Combien d'équipes de santé au travail ont participé à la Quinzaine 2024 ?

- **55 équipes de médecine du travail ont participé** sur 404 équipes sollicitées : **taux de participation régional de près de 14 %**, avec des différences de participation selon les départements :
 - Alpes de Haute-Provence : 88,9 %
 - Hautes-Alpes : 66,7 %
 - Alpes-Maritimes : 3,6 %
 - Bouches-du-Rhône : 14,2 %
 - Var : 8,5 %
 - Vaucluse : 10,8 %
- 10 services de prévention et santé au travail interentreprises (SPSTI) ont participé (sur 14 en PACA) et 3 services autonomes
- Au total, **4180 salariés ont été vus en consultation** lors de cette quinzaine, dont **1140 vus en entretien infirmier** (27 binômes médecin du travail/infirmier ont participé)

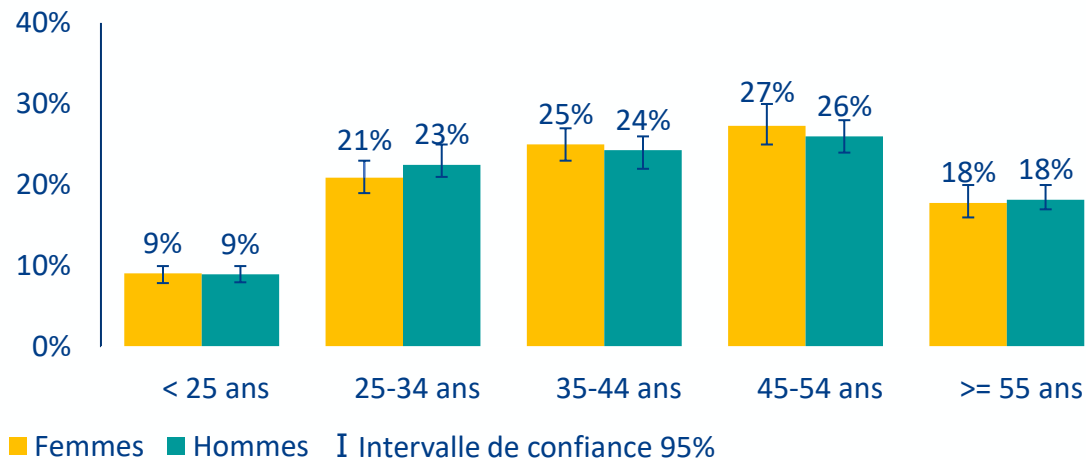
Les caractéristiques de l'ensemble des salariés vus pendant cette quinzaine (1/3)

Il s'agit :

- Dans **50 % des cas de femmes**
- De salariés âgés entre 15 et 77 ans avec un âge médian de 42 ans
- Majoritairement des **employés** : Avec une différence entre les hommes et les femmes -> 46 % des femmes sont des employées et 33 % des hommes sont des ouvriers

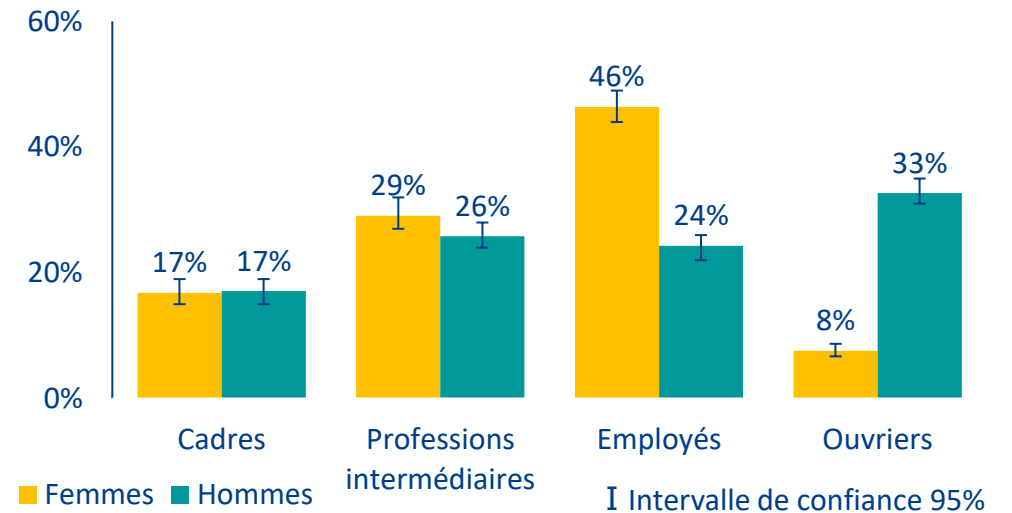
Répartition des salariés selon l'âge et le sexe –

Quinzaine MCP 2024 PACA



Répartition des salariés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe –

Quinzaine MCP 2024 PACA

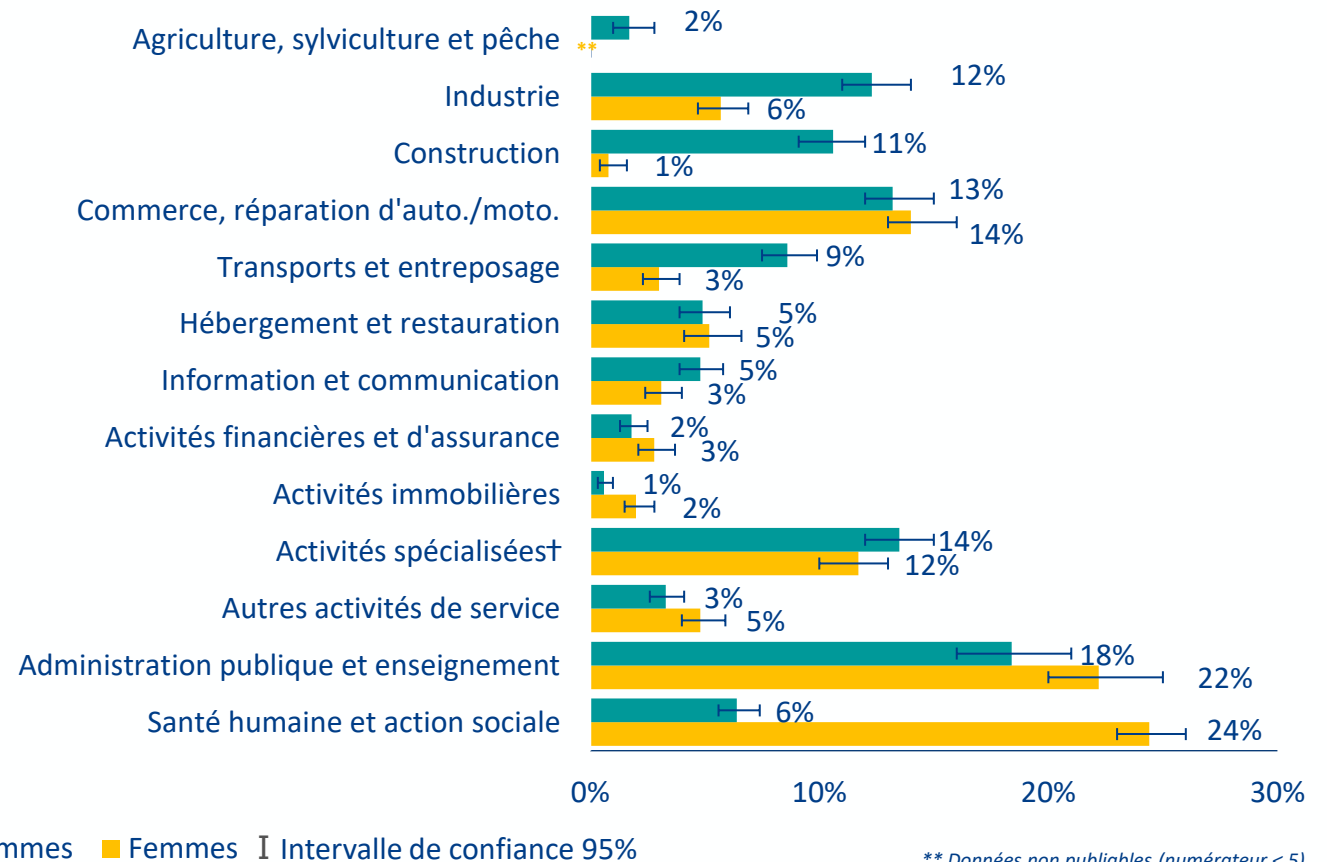


Les caractéristiques de l'ensemble des salariés vus pendant cette quinzaine (2/3)

Il s'agit :

- Majoritairement de salariés du **secteur privé (78 %)**
- Principalement de salariés travaillant dans les secteurs de :
 - **l'administration publique**
 - **la santé humaine et l'action sociale**
 - **du commerce et de la réparation d'automobiles**

Répartition des salariés selon le secteur d'activité et le sexe –
Quinzaine MCP 2024 PACA

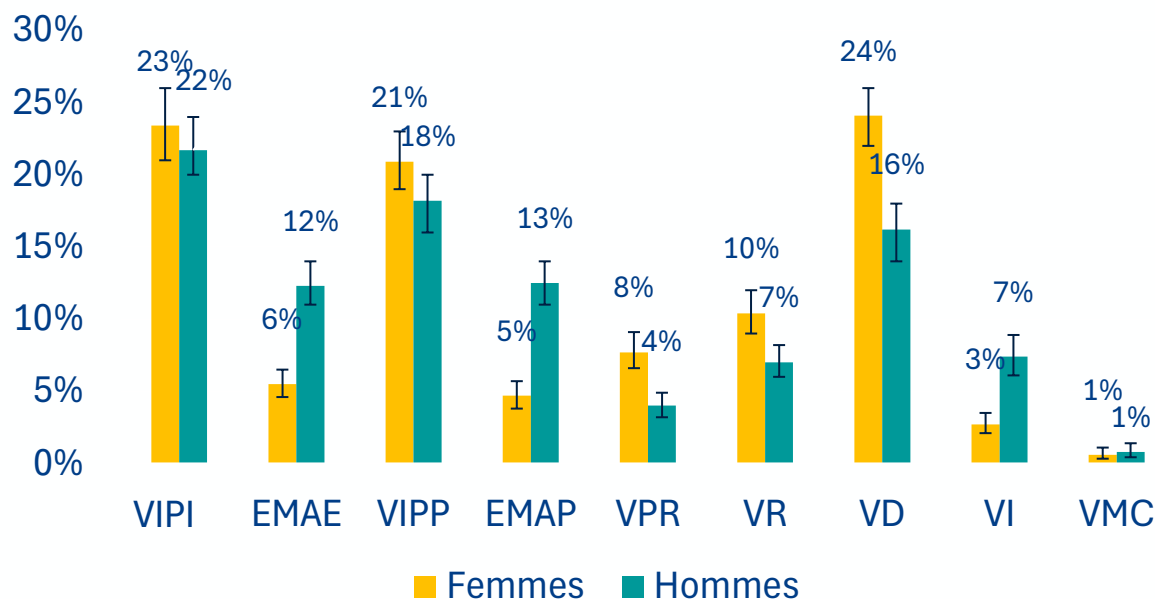


** Données non publiables (numérateur < 5)
† Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

Les salariés ont été vus lors de quel type de visite médicale ? (3/3)

- Les femmes sont vues plus fréquemment en visite à la demande que les hommes (24 % contre 16 %)
- Les hommes sont plus souvent reçus dans le cadre d'examen médical d'aptitude d'embauche (12,3 % contre 5,5 %)
- 7,7% des femmes et 4,0 % des hommes ont consulté dans le cadre d'une visite de pré-reprise

Répartition des salariés vus pendant la quinzaine MCP 2024 PACA selon le sexe et le type de visite médicale



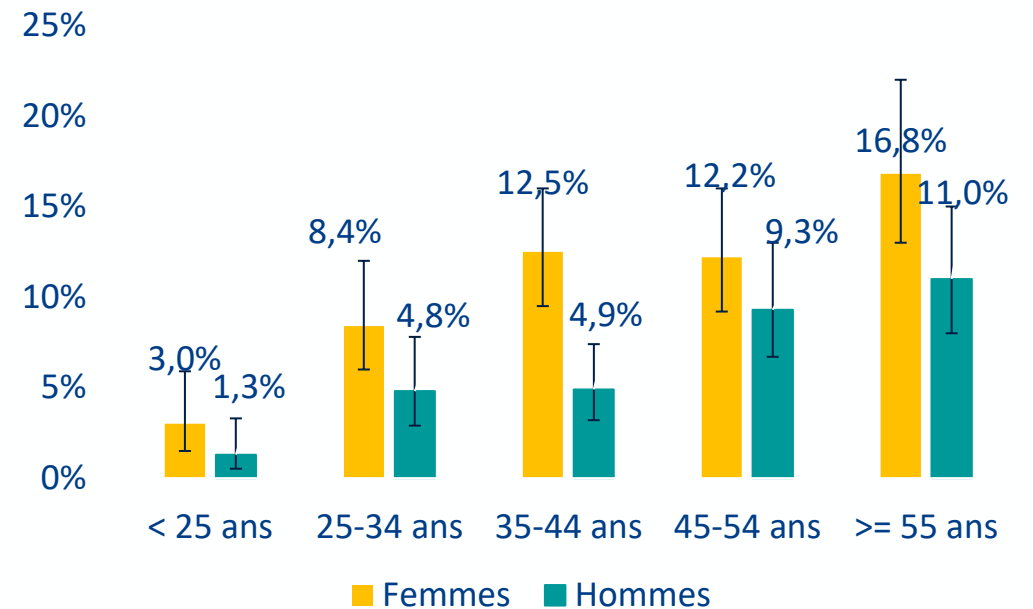
Quel taux de signalement MCP parmi les salariés vus?

Au moins une MCP a été signalée pour 363 salariés : soit un **taux de signalement de 9.2 %**

Les signalements MCP sont :

- **Près de 2 fois plus élevés chez les femmes (11.5 %) que chez les hommes (6,8 %)**
- Plus fréquents avec l'âge : de 2,2 % chez les moins de 25 ans à 13,9 % chez les 55 ans et plus

Taux de signalement MCP selon le sexe et l'âge - Quinzaine
MCP 2024 PACA

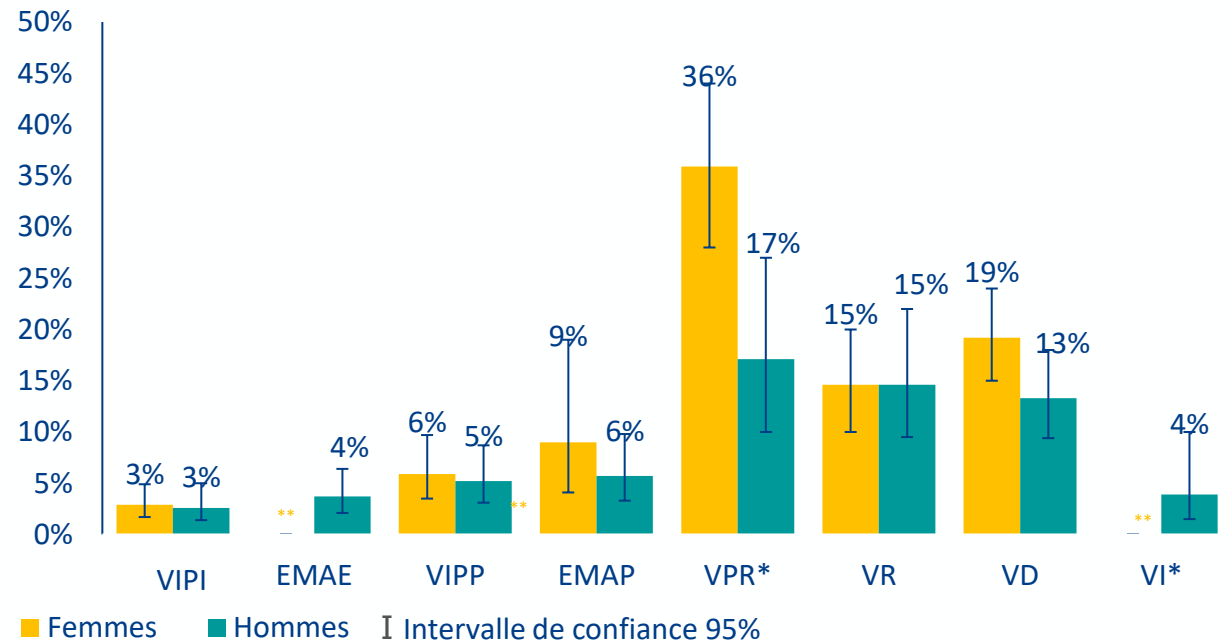


Des signalements MCP plus souvent signalés lors de quelle visite ?

Les signalements MCP sont plus souvent signalés dans le cadre de visites :

- de pré-reprise (36 %) ou à la demande (19 %) pour les femmes
- de pré-reprise (17 %) ou de reprise (15%) pour les hommes

Taux de signalement de MCP par type de visite selon le sexe -
Quinzaine MCP 2024 PACA



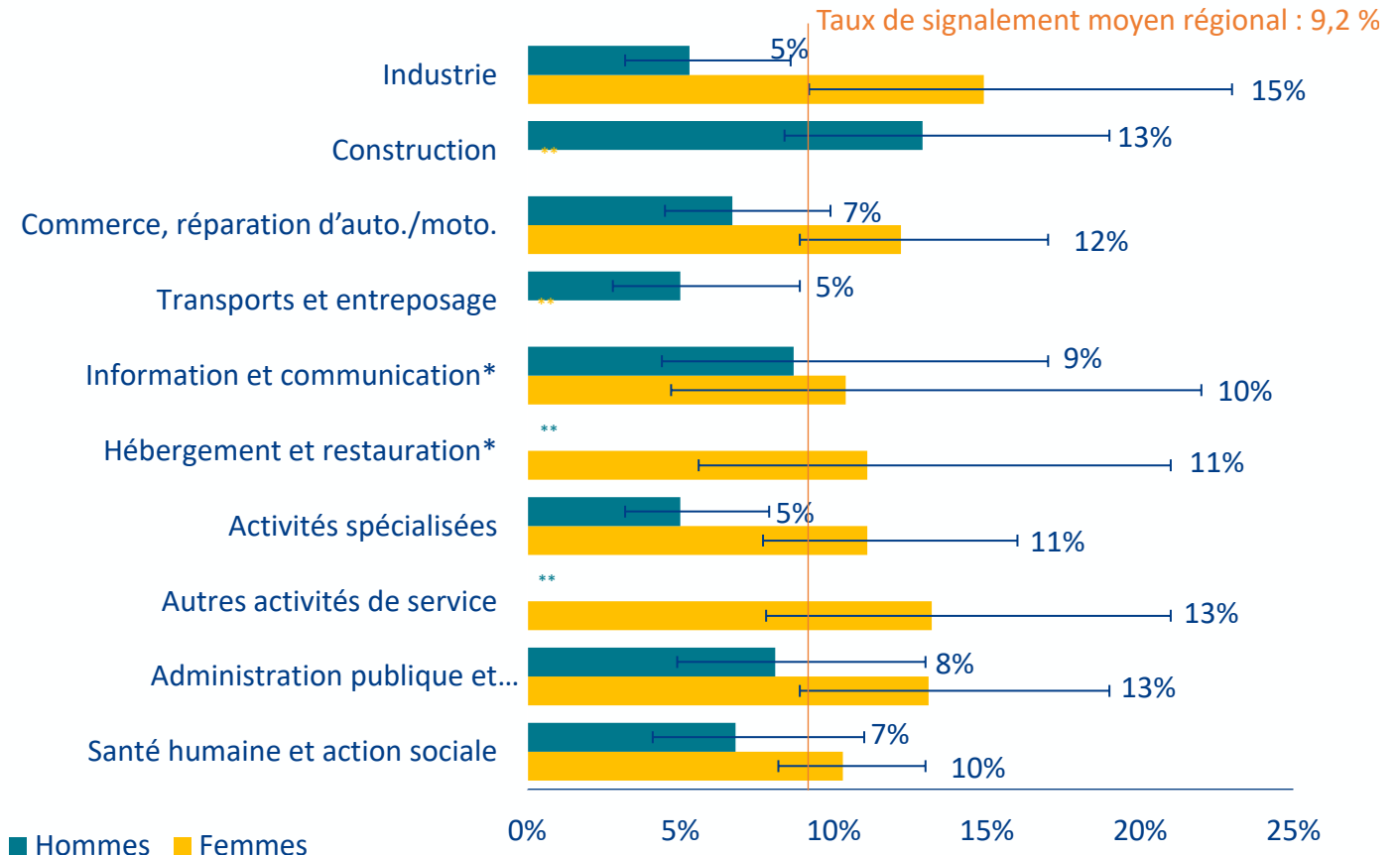
• Visites ayant des dénominateurs < 100
** Données non publiables (numérateur < 5)

Dans quels secteurs d'activité observe-t-on le plus de signalements MCP ?

Les MCP sont plus souvent signalées dans :

- les secteurs de la construction chez les hommes (12,9 %)
- Les secteurs de l'industrie (14,9 %), de l'administration publique et enseignement (13,1 %) et des autres activités de service (13,2 %) chez les femmes

Taux de signalement de MCP par secteur d'activité selon le sexe - Quinzaine MCP 2024 PACA



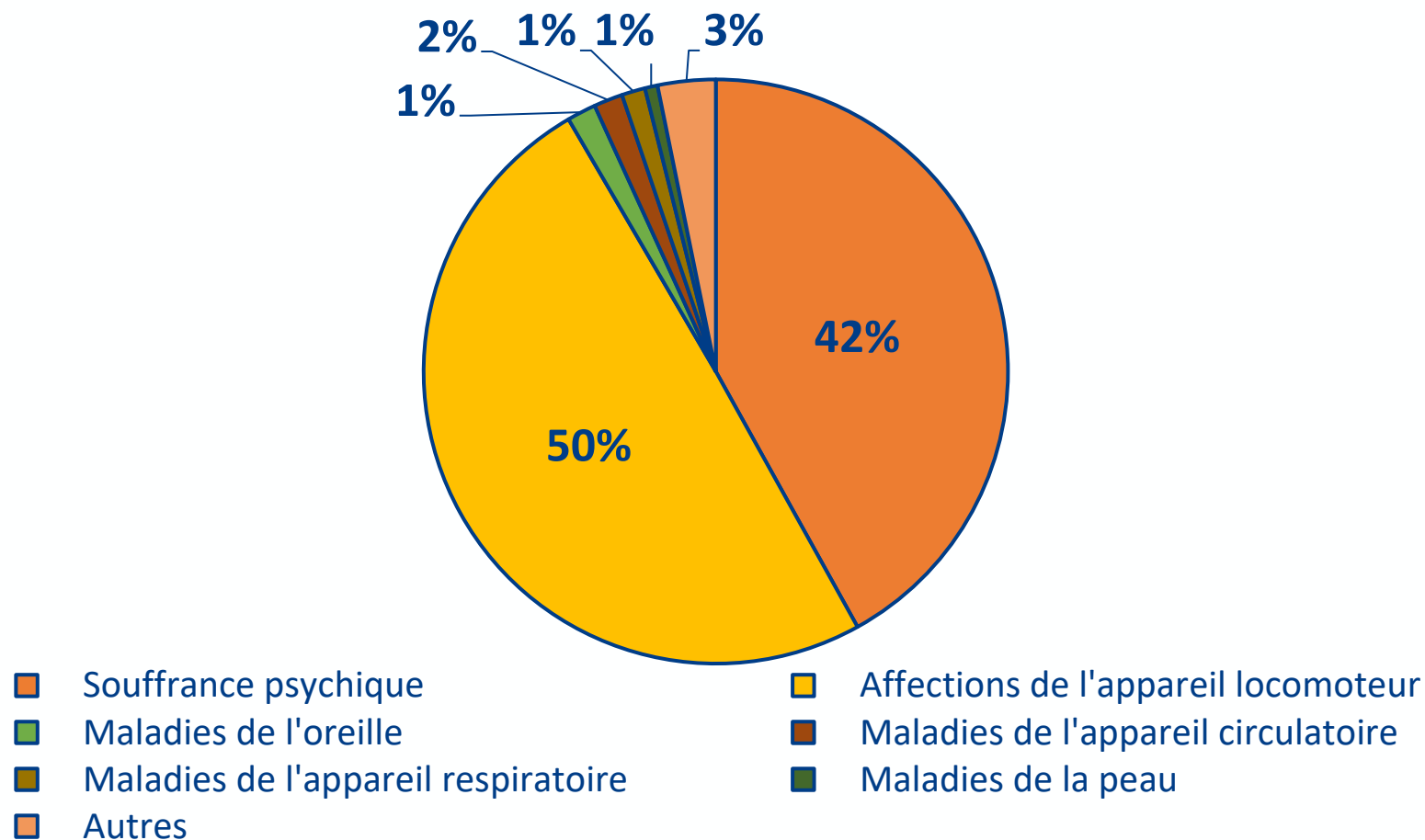
† Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

* Secteurs d'activités ayant des dénominateurs < 100 - ** Données non publiables (numérateur < 5)

Les secteurs d'activités immobilières, d'activités financières et d'assurances et de l'agriculture ne sont pas représentés en raison de dénominateurs < 50.

Quels sont les types de MCP les plus signalés lors de cette quinzaine ?

Répartition des MCP signalées selon la catégorie de pathologies –
Quinzaines MCP 2024 PACA



Quelles sont les taux de prévalences de ces MCP parmi les salariés vus pendant la quinzaine de novembre 2024 ?

- La prévalence la plus élevée correspond aux affections de **l'appareil locomoteur (ALM) (4,5 %)** notamment les TMS (4,0 %), ainsi que la **souffrance psychique (4,2 %)**
- **Chez les femmes, la souffrance psychique (5,8 %)** est plus fréquente que les **TMS (4,6 %)** contrairement aux hommes (**respectivement 2,5 % et 3,3 %**)

Pathologie (% [intervalle de confiance à 95 %])	Femmes	Hommes	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur (ALM)	5,2 % [4,2 – 6,4]	3,7 % [2,9 – 4,7]	4,5 % [3,8 – 5,2]
- Dont Troubles musculosquelettiques (TMS)	4,6 % [3,7 – 5,8]	3,3 % [2,6 – 4,2]	4,0 % [3,4 – 4,7]
- Dont Arthroses	0,4 % [0,2 – 0,95]	0,2 % [0,1 – 0,6]	0,3 % [0,2 – 0,6]
Souffrance psychique	5,8 % [4,7 – 7,2]	2,5 % [1,8 – 3,4]	4,2 % [3,5 – 5,0]
Autres MCP¹	0,8 % [0,5 – 1,3]	0,9 % [0,5 – 1,4]	0,8 % [0,6 – 1,2]
- Maladies de l'oreille	**	0,3 % [0,1 – 0,8]	0,2 % [0,1 – 0,4]
- Maladies de l'appareil circulatoire	**	**	0,2 % [0,1 – 0,4]
- Maladies de l'appareil respiratoire	**	**	0,1 % [0,1 – 0,3]

¹ Les autres MCP incluent : les maladies de l'oreille, de l'appareil circulatoire, de l'appareil respiratoire, de la peau, de l'appareil digestif, du système nerveux, ainsi que des lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes, des facteurs influant sur l'état de santé, symptômes et tumeurs

** Données non publiables (numérateur < 5)

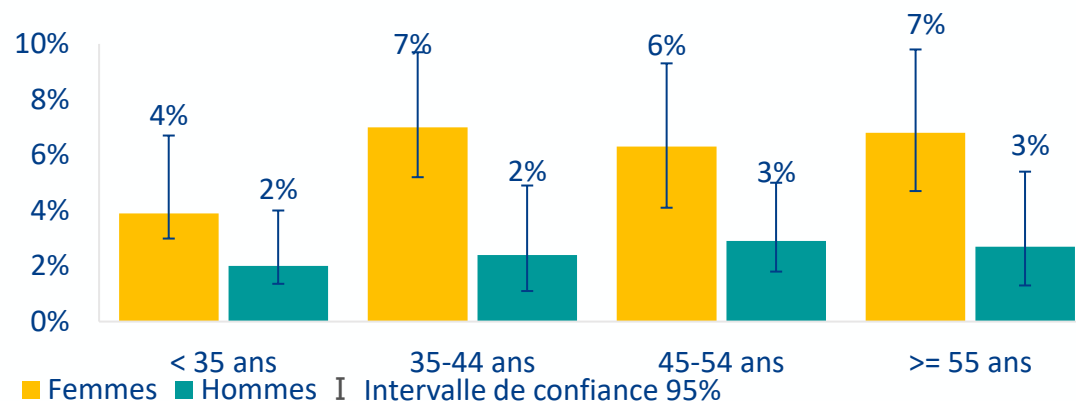
Focus sur la souffrance psychique

Chez les femmes comme chez les hommes, la prévalence de la souffrance psychique :

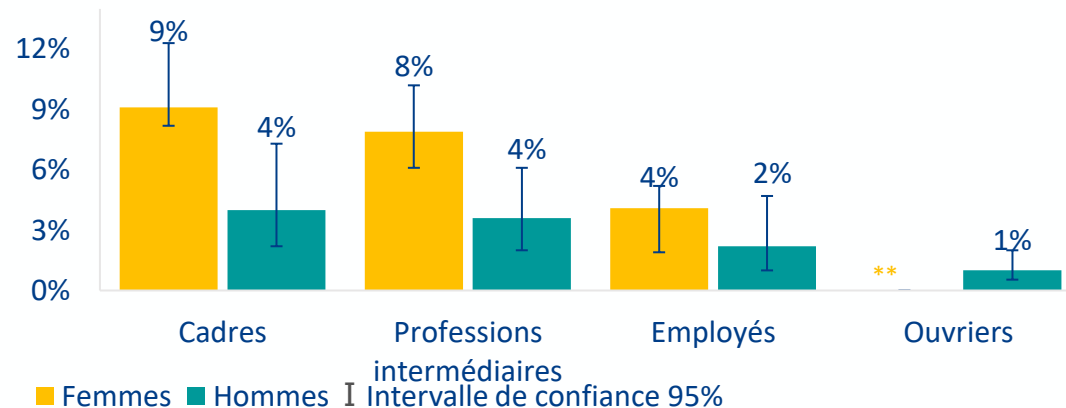
- ne varie pas significativement en fonction de l'âge
 - est près de 2 fois plus élevés chez les cadres et professions intermédiaires par rapport aux ouvriers et employés
- > **Gradient social inversé**

Dans 97 % des cas, un facteur organisationnel, relationnel ou éthique était associé à une souffrance psychique, plus particulièrement la **relation au travail et la violence** (43 %), **l'organisation fonctionnelle de l'activité** (40 %) ou **une exigence inhérente à l'activité** (16 %)

Prévalence de la souffrance psychique selon l'âge et le sexe - Quinzaine MCP 2024 PACA



Prévalence de la souffrance psychique selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe - Quinzaine MCP 2024 PACA

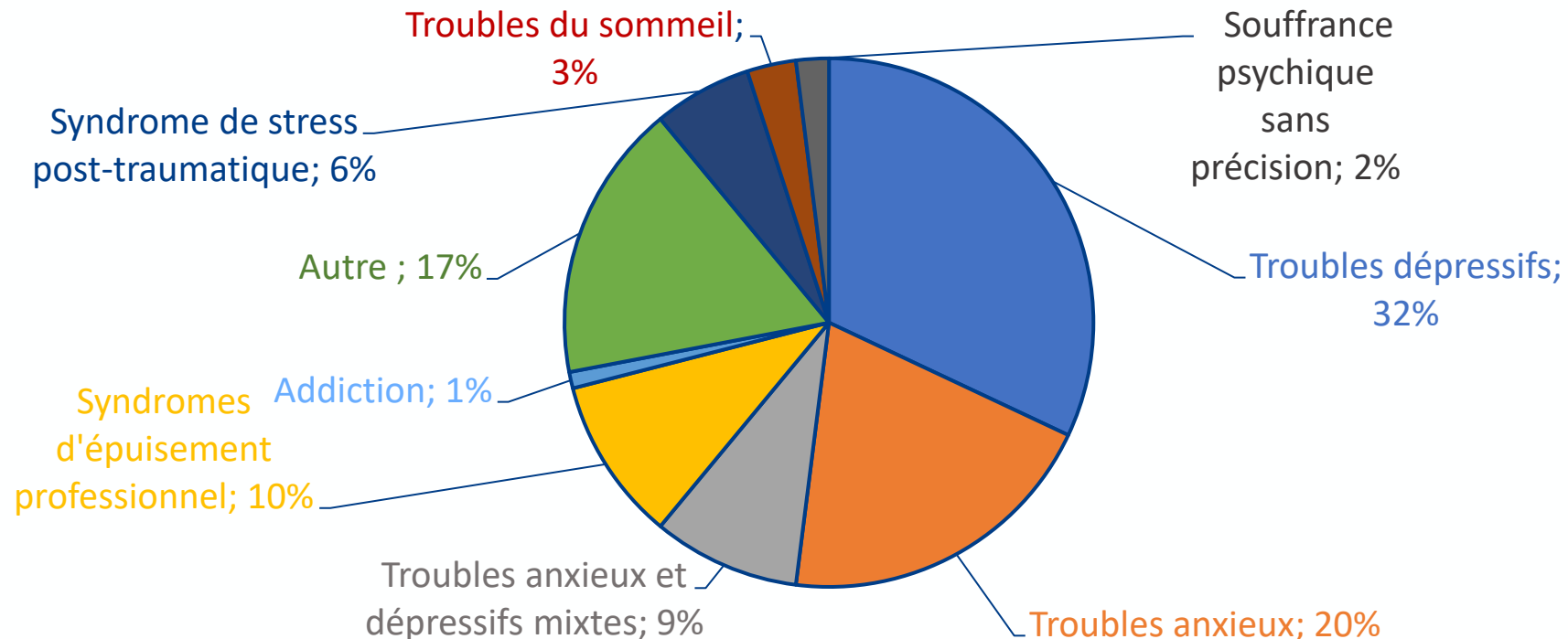


** Données non publiables (numérateur < 5)

Quels sont les types de souffrance psychique liée au travail les plus signalés lors de cette quinzaine ?

- La majorité des cas de souffrance psychique signalés en MCP est constituée de troubles dépressifs (32 %), anxieux (20 %) ou anxio-dépressifs (9 %) ; 10 % des cas relèvent de l'épuisement professionnel

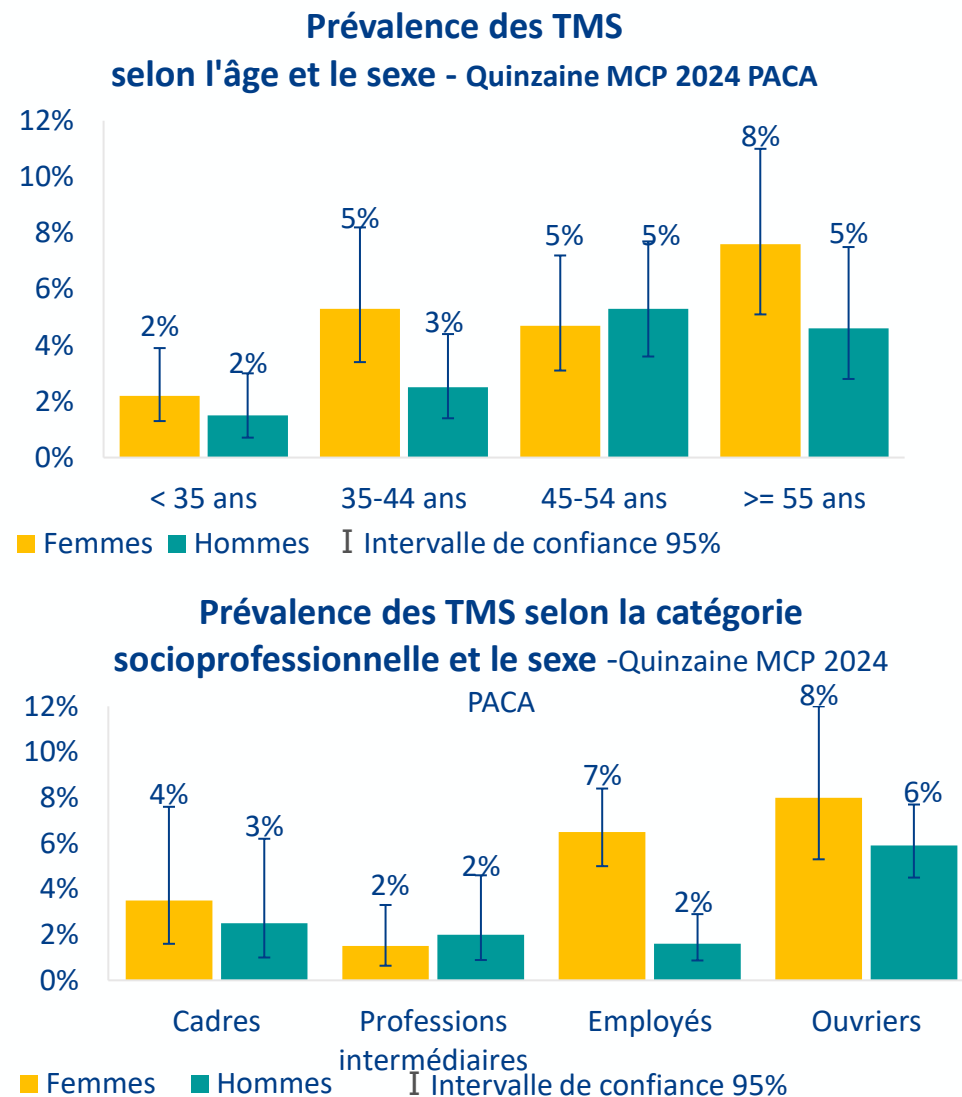
Répartition des types de souffrance psychique signalée – Quinzaines MCP PACA



Focus sur les TMS

La prévalence des TMS :

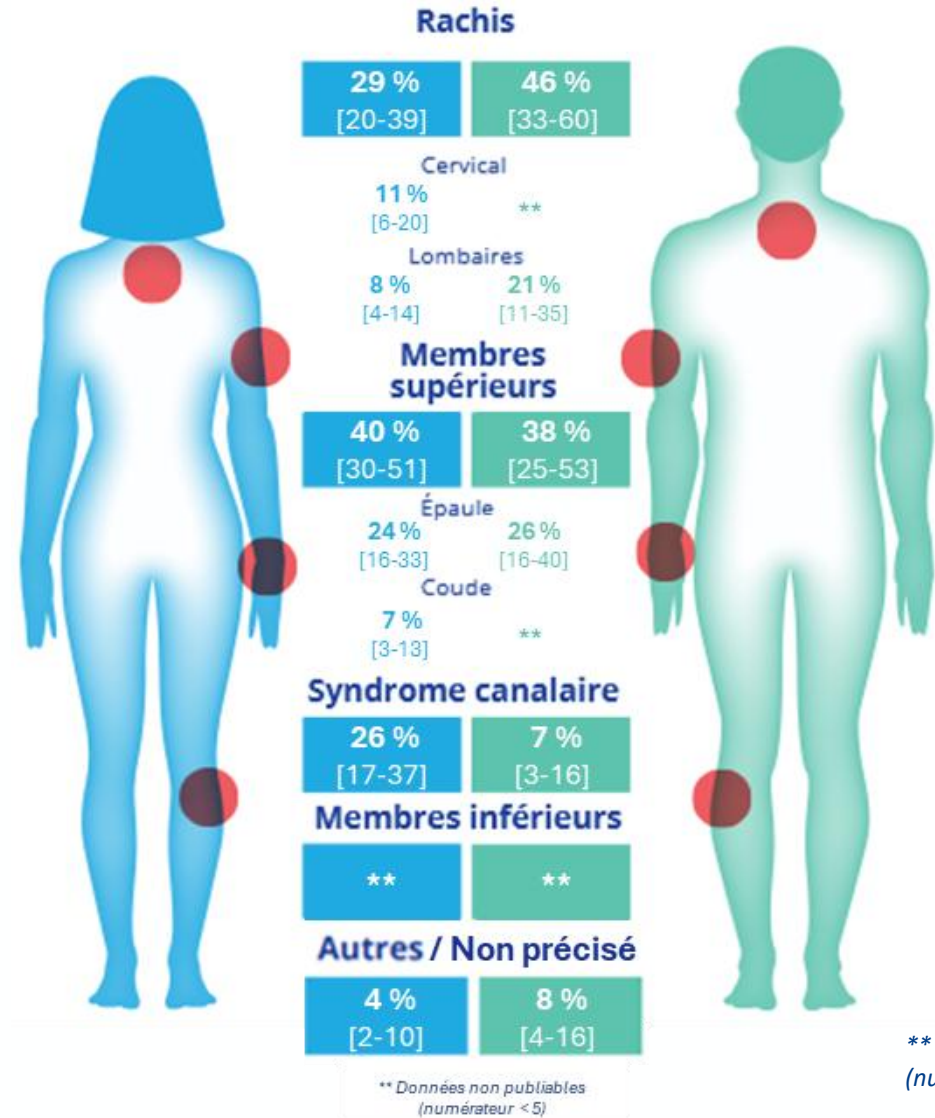
- augmente avec l'âge, notamment chez les femmes
- est deux fois plus élevée chez les ouvriers que chez les cadres et, chez les femmes, elle est également plus élevée chez les employées
- Dans 90 % des cas, un facteur biomécanique était associé à un TMS, plus particulièrement **le travail avec force** (50 %), les **mouvements répétitifs** (43 %) et la **posture** (28 %)



Quelles localisations de TMS ?

La localisation anatomique des TMS signalés diffère significativement selon le sexe :

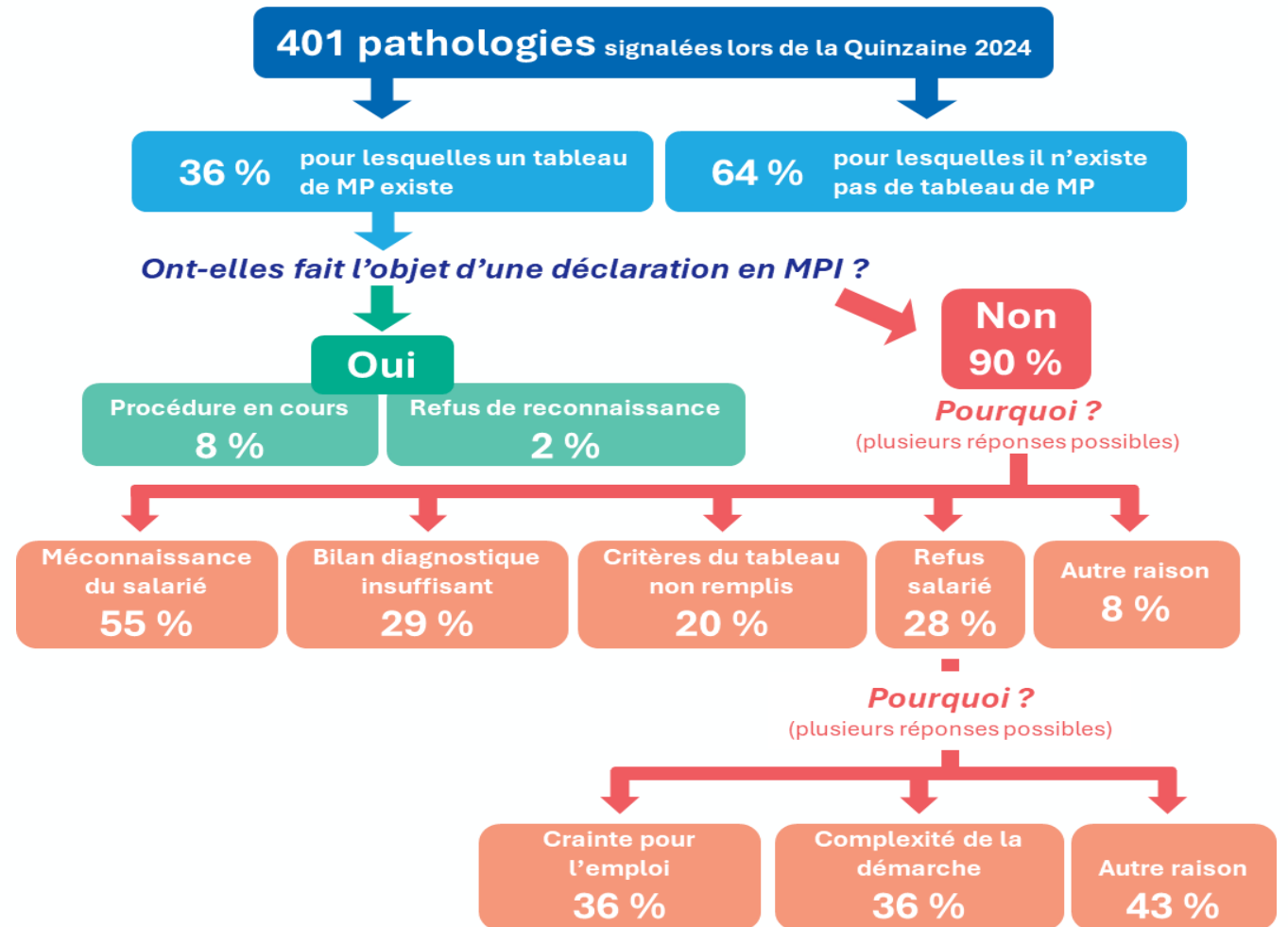
- Les hommes sont plus souvent atteints de TMS touchant le rachis (46 %) contre 29 % chez les femmes
- Les femmes sont plus souvent atteintes de syndrome canalaire (26 %) contre 7 % chez les hommes



** Données non publiables
(numérateur < 5)

Quelle est la part de non-déclaration des MCP en maladie professionnelle indemnisable ?

- Parmi les 401 MCP signalées durant la Quinzaine 2024, 36 % correspondent à un tableau de MP, mais parmi celles-ci, **90 % n'ont pas fait l'objet d'une déclaration**
- Plus spécifiquement, quand un tableau de MP existe, il concerne dans 87 % des cas un TMS, mais 89 % de ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une déclaration en MPI



Conclusion et perspectives

Les chiffres clés de la Quinzaine MCP 2024



Taux de participation
des équipes de santé
au travail

14 %



4 180
salariés vus

↑ 2 222 | ↑ 1 958



Taux de signalement
d'au moins une MCP

↑ 6,8 % | ↑ 11,5 %



Part des TMS
non-déclarés
en MPI

89 %



Prévalence
de la souffrance
psychique

↑ 2,5 % | ↑ 5,8 %



Prévalence
des TMS

↑ 3,3 % | ↑ 4,6 %

Le programme de surveillance des MCP

- Permet une meilleure connaissance des risques professionnels
 - Vison complémentaire des données d'indemnisation pour les pathologies pour lesquelles il existe un tableau de MP
 - Données pour les pathologies pour lesquelles il n'y a pas de tableau de MP (souffrance psychique)
- Importance de continuer pour avoir des **données dans le temps**
- Augmenter le nombre de participants afin de pouvoir faire des analyses plus fines (*ex : souffrance psychique selon le secteur d'activité et selon le sexe*)

Perspectives 2026

- Possibilités de venir présenter les résultats dans les services, incluant, si possible, des résultats détaillés par service si possible
- Résultats publiés de façon annuelle
- **2 Quinzaines MCP en 2026**
 - Q1 : 15 au 28 juin
 - Q2 : 16 au 29 novembre

Comment participer ?

→ 2 possibilités de recueil de données en fonction du logiciel métier :

- Une application MCP : <https://mcp.santepubliquefrance.fr> (rien à télécharger)
- Un module MCP dans le logiciel métier (Actuellement dans Padoa®, Geps®, Medtra 5®)

→ Création des comptes pour participer :

- A été fait pour tous les médecins du travail -> possibilité de demander ses identifiants si perdus
- Compte infirmier à créer si pas déjà fait

Contact régional : Virginie Gigonzac (ORS PACA) : virginie.gigonzac@univ-amu.fr

Un grand merci aux participant.e.s

ANNEXES

Outils de recueil – Un tableau de bord...

[illegible]

... et une fiche de signalement

Département	Service	Equipe	Rang dans le Tableau de bord
SALARIE			
Sexe :	☐ Homme	☐ Femme	☐ Autre
Année de naissance :			
Type de contrat	☐ CDI, fonctionnaire ☐ CDD ☐ Interim ☐ Apprenti, alternance, stagiaire, étudiant		
	☐ Intermittent du spectacle ☐ Autre (Saisonnier, vacataire...)		
Classification professionnelle (Code au dos) :			
Profession (préciser le mieux possible) :			
Décrire les tâches ou activités que le salarié doit accomplir au cours d'une journée de travail typique :			
ENTREPRISE Nom et Adresse (facultatif, uniquement pour le Mit) :			
Département :	Code postal du lieu de travail :	Secteur d'activité (NAF 2008) :	
Statut de l'entreprise (Code au dos) :	Taille de l'entreprise (Code au dos) :		
PATHOLOGIE 1			
Date de début : mois :			année: 20
■ Diagnostic (ou manifestations pathologiques) :			
ou pas remplir			
■ Agent(s) physique, chimique, biologique et/ou organisation du travail susceptible(s) d'être à l'origine de la pathologie			
HIERARCHISER LES PRINCIPAUX AGENTS (3 AU MAXIMUM) PAR ORDRE DECROISSANT D'IMPORTANCE			
1) :			
			ou pas remplir
2) :			
			ou pas remplir
3) :			
			ou pas remplir
■ Cette pathologie a-t-elle déjà été signalée en MCP lors d'une quinzaine précédente ? ☐ Oui ☐ Non			
→ Si oui, en quelle année ?			
■ Existe-il un tableau de maladie professionnelle pour cette MCP ? ☐ Oui ☐ Non			
> Si oui, a-t-elle fait l'objet d'une déclaration en MPI (y compris CRRMP) ?			
☐ Oui, refus de reconnaissance ☐ Oui, procédure en cours ☐ Non			
→ Si cette MCP n'a pas fait l'objet d'une déclaration en MPI, pourquoi ?			
☐ Bilan diagnostique en cours ou non finalisé ☐ Méconnaissance du salarié			
☐ Critères du tableau non remplis ☐ Refus du salarié : ☐ Crainte pour l'emploi ☐ Complexité démarche			
☐ Réparation peu attractive ☐ Autre :			
> Si non, a-t-elle fait l'objet d'une demande de reconnaissance en CRRMP ?			
☐ Oui, refus de reconnaissance ☐ Oui, procédure en cours ☐ Non			
■ Cette pathologie est-elle liée à une profession antérieure ? ☐ Oui ☐ Non			
■ Cette pathologie suggère-t-elle un aménagement de poste pour le maintien dans l'emploi ? ☐ Oui ☐ Non			
■ Cette pathologie est-elle susceptible d'entraîner un risque d'inaptitude à plus ou moins long terme ?			
☐ Oui, à long terme ☐ Oui, à moyen terme ☐ Oui, à court terme ☐ Non			